



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 75806

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le maintien à domicile des personnes âgées en milieu rural. Les professionnels libéraux de santé font de plus en plus cruellement défaut dans certaines zones rurales, rendant ce maintien à domicile très difficile dans les faits. En effet, ceux-ci préfèrent souvent s'installer dans des zones urbaines où il leur est plus aisé de se rendre au domicile de leurs patients. En zone rurale, notamment montagneuse, les praticiens doivent effectuer des trajets longs pour visiter leurs patients d'où une importante perte de temps. L'exercice de leur profession leur impose donc des sujétions que ne supportent pas les praticiens de ville. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin de favoriser l'implantation de professionnels libéraux de santé en zone rurale.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75806

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2273